

TROPHEE COMPAK SPORTING / PARCOURS 2020

Club	Discipl.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
BTC BISCARROSSAIS	CS	26							
BTC BISCARROSSAIS	PC					24		4 et 5 Ligue	
BTC LIBOURNAIS (LUSSAC)	CS				12	10			
BTC LIBOURNAIS (LUSSAC)	PC						28		
BTC ST MEDARD/ST PIERRE	CS		23					19	
BTC ST MEDARD/ST PIERRE	PC								2
BTC SORE	CS		9				13 et 14 Ligue		
CBT AMBESIEEN	CS			29			1		
CBT AMBESIEEN	PC	19							
COMITE BASCO LANDAIS	CS				19				
HAITZALDEA (HASPAREN)	CS					17			
HAITZALDEA (HASPAREN)	PC						21		
PIGEON D'ARGILE (ISSOR)	CS					31			23
PIGEON D'ARGILE (ISSOR)	PC							12	Finale
PIGEON D'OR (BASTENNES)	CS		16						
TIREURS POMPIEY	CS		2						

EXTRAITS DU REGLEMENT

ARTICLE 4 :

Pour être classés, les tireurs doivent participer au minimum à **4 concours de Compak Sporting** dans 4 clubs différents sur les 10 clubs proposés et à **2 concours de Parcours** dans 2 clubs différents sur les 6 clubs proposés (libre choix).

ARTICLE 5 :

Chaque tireur peut participer à tous les concours qu'il souhaite dans chaque club organisateur, seul son meilleur résultat dans chaque club sera retenu pour le classement du Trophée. Les championnats de Ligue de Compak Sporting et de Parcours compteront comme un concours du Trophée mais ne seront pas obligatoires.

ARTICLE 6 :

Le classement du Trophée, par séries et catégories, sera établi sur un total de **600 plateaux** (400 Compak et 200 Parcours).

ARTICLE 7 (COMPAK SPORTING) :

A la fin de leur tir, les tireurs 1, 3 et 5 devront rester sur le pas de tir afin d'arbitrer la planche suivante. En cas de refus, une pénalité de 3 zéros sera appliquée.

ARTICLE 9 :

La remise des prix devra être effectuée dans un délai raisonnable après la fin du tir (30 minutes maximum). Lors de la remise des prix, le club décidera de ne remettre les enveloppes qu'aux tireurs présents ou de les remettre à une autre personne. Les enveloppes non retirées resteront au club jusqu'à la fin de la saison, date à laquelle elles deviendront la propriété du club.

ARTICLE 10 :

La remise des prix du Trophée aura lieu lors d'une **finale** indépendante du résultat du Trophée et organisée le **Dimanche 23 Août 2020 au PIGEON D'ARGILE (ISSOR)**. Tous les tireurs classés dans le Trophée tireront 75 ou 100 plateaux (25 PC + 50 ou 75 CS). **Un tirage au sort sera effectué 3 jours avant la finale.** Pour les horaires de tir, s'adresser au club organisateur. **Les prix (bons d'achats) seront remis uniquement aux tireurs présents et ayant participé à la finale. Les tireurs absents à la finale mais pouvant justifier d'un certificat d'hospitalisation ou de leur participation à une autre compétition pourront prétendre aux bons d'achat, à condition d'en avoir prévenu Mme Claudine MEUNIER minimum une semaine à l'avance.**

Un trophée viendra récompenser les 3 premiers tireurs du scratch. Le premier du scratch se verra remettre un Super Trophée qu'il gardera un an et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Il sera également invité à la finale de l'année suivante et se verra l'honneur de remettre le Trophée au nouveau vainqueur. Ce Trophée, s'il est gagné 3 années consécutives par le même tireur, lui sera acquis définitivement. Les lauréats du Trophée devant participer à la finale seront prévenus individuellement en temps utile.